

tenue sous la présidence de Monsieur TUKOV, assisté(e)
de Madame CASELLES et Madame CHARBIT, Conseillères
En présence de Madame IBRAM, Greffière

14 heures 00

01)	DOSSIER N° 2504933	RAPPORTEURE: Madame Sandrine CASELLES
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 05/03/2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de 30 jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame H	Maître GILBERT Flora (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
02)	DOSSIER N° 2504934	RAPPORTEURE: Madame Sandrine CASELLES
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 24 mars 2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de 30 jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	Maître BUQUET Jean-Laurent
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
03)	DOSSIER N° 2504936	RAPPORTEURE: Madame Sandrine CASELLES
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 23 octobre 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de 30 jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur R	Maître QUINSON Laurie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

14 heures 00

04)	DOSSIER N° 2504937	RAPPORTEURE: Madame Catherine CHARBIT
-----	--------------------	---------------------------------------

Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 13 mars 2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de 30 jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D	Maître GONAND Benjamin
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

05)	DOSSIER N° 2504939	RAPPORTEURE: Madame Catherine CHARBIT
-----	--------------------	---------------------------------------

Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 04 février 2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de 30 jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur K	Maître VINCENSINI Jean-Christophe
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

06)	DOSSIER N° 2504941	RAPPORTEURE: Madame Catherine CHARBIT
-----	--------------------	---------------------------------------

Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 04 février 2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de 30 jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame A	Maître VINCENSINI Jean-Christophe
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

14 heures 00

07)	DOSSIER N° 2504942	RAPPORTEUR: Monsieur Christophe TUKOV
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 31 octobre 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de 30 jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur B	Maître BRUGGIAMOSCA Claire (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
08)	DOSSIER N° 2504943	RAPPORTEUR: Monsieur Christophe TUKOV
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 25 février 2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de 30 jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur C	Maître GEDE Alvina (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
09)	DOSSIER N° 2504944	RAPPORTEUR: Monsieur Christophe TUKOV
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 30 janvier 2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de 30 jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame B	Maître RAPPA Marielle
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

14 heures 00

10)	DOSSIER N° 2504945	RAPPORTEUR: Monsieur Christophe TUKOV
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 03 janvier 2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de 30 jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur M	Maître BAZIN-CLAUZADE Emmanuelle
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
11)	DOSSIER N° 2504947	RAPPORTEUR: Monsieur Christophe TUKOV
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 18 mars 2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de 30 jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur H	Maître HIDA Fatima
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
12)	DOSSIER N° 2504948	RAPPORTEUR: Monsieur Christophe TUKOV
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 16 décembre 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de 30 jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur M	Maître DESFOUR Mary-Hélène (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

14 heures 00

13)	DOSSIER N° 2504949	RAPPORTEUR: Monsieur Christophe TUKOV
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 05 mars 2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de 30 jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame G	Maître ZERROUKI Sidi-Ahmed (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
14)	DOSSIER N° 2504951	RAPPORTEUR: Monsieur Christophe TUKOV
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 28 mars 2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de 30 jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur T	Maître CARMIER Sylvain
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
15)	DOSSIER N° 2504954	RAPPORTEUR: Monsieur Christophe TUKOV
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 31 décembre 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de 30 jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame M	Maître CARMIER Sylvain
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

14 heures 00

16)	DOSSIER N° 2504952	RAPPORTEUR: Monsieur Christophe TUKOV
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 07 avril 2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de 30 jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur G	Maître KOUEVI Godfry
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
17)	DOSSIER N° 2504953	RAPPORTEUR: Monsieur Christophe TUKOV
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 06 mars 2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de 30 jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur H	Maître GILBERT Flora (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
18)	DOSSIER N° 2504997	RAPPORTEUR: Monsieur Christophe TUKOV
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 14 mars 2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de 30 jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur A	Maître AKACHA Hanna (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

14 heures 00

19)	DOSSIER N° 2505392	RAPPORTEUR: Monsieur Christophe TUKOV
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 06 avril2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de 30 jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur K	Maître RUIMI Anita (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	
20)	DOSSIER N° 2505393	RAPPORTEUR: Monsieur Christophe TUKOV
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 10 janvier 2025 par laquelle le préfet du Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de 30 jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame R	Maître HOSSANN Lucie (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU RHONE	
21)	DOSSIER N° 2505397	RAPPORTEUR: Monsieur Christophe TUKOV
Titre de l'affaire	Annuler la décision en date du 05 avril 2025 par laquelle le préfet de Vaucluse a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de 30 jours à compter de la date de notification de l'arrêté.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur D	Maître FARYSSY Farid
Défendeur	PREFECTURE DE VAUCLUSE	

14 heures 00

22)	DOSSIER N° 2504930	RAPPORTEURE: Madame Sandrine CASELLES
-----	--------------------	---------------------------------------

Titre de l'affaire Annuler la décision en date du 31 décembre 2024 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de 30 jours à compter de la date de notification de l'arrêté.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur H	Maître KUHN-MASSOT Olivier
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

24)	DOSSIER N° 2504946	RAPPORTEUR: Monsieur Christophe TUKOV
-----	--------------------	---------------------------------------

Titre de l'affaire Annuler la décision en date du 09 avril 2025 par laquelle le préfet des Bouches-du-Rhône a refusé au requérant son admission au séjour avec obligation de quitter le territoire, dans le délai de 30 jours à compter de la date de notification de l'arrêté.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur E	Monsieur E
Défendeur	PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE	

Arrêté le 28/10/2025
Le président du tribunal